

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2015

Le 13 juillet 2015 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 juillet 2015.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjoint

Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Jordan JOUTEAU, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Pierre MARTIN, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Caroline LEDERLE, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU, Madame Catherine CANALS : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Monsieur John DAVIS à Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Isabelle LEROY à Madame Laurence TEXEREAU, Madame Christine CHARRIER à Madame Simone POUPARD, Madame Sylvie ROCHAIS à Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Maya JARADE à Madame Marie BARTHELEMY, Monsieur Olivier BAGUENARD à Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Nathalie GODET à Madame Sandrine RAOUX, Monsieur Gilles ALLINDRE à Madame Florence DABIN, Monsieur André CERQUEUS à Madame Catherine CANALS, Madame Magalie GREAU à Monsieur Xavier COIFFARD, Monsieur Bernard RABILLER à Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur Benoît BACLET à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine RAOUX comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2015

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 8 juin 2015 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0 - PAS DE COMMISSION

0.1 - COMMUNICATION DU RAPPORT RETRACANT L'ACTIVITE 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE MOINE-ET-SEVRE ET DU VIHIERSOIS-HAUT-LAYON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de proposer au Préfet de modifier l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale en y ajoutant la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et des Communautés de Communes de Moine-et-Sèvre et du Vihiersois-Haut-Layon, en sus de la Communauté de Communes du Bocage, afin de prendre en compte les réalités des bassins de vie.

1.2 - SCHEMA DE MUTUALISATION 2015 - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de porter avenant au schéma de mutualisation 2015-2017, à partir du 1^{er} juillet 2015.

Article 2 - de porter avenant au devis 2015, à partir du 1^{er} juillet 2015.

Cf. annexe 1.2

1.3 - TRAVAUX D'IMPRESSION - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC), pour la passation des contrats relatifs aux travaux d'impression.

La Ville est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les contrats, conclus pour une durée d'un an, reconductible expressément trois fois, par période d'un an, suivant les engagements financiers maximum définis ci-après :

<u>Marchés à bons de commande</u>	Montant maximum annuel HT	
	Ville	CAC
Lot n°1 : Impression de grandes affiches	30 000,00 €	20 000,00 €
Lot n°2 : Impression de petites affiches	10 000,00 €	10 000,00 €
Lot n°3 : Impression de brochures	150 000,00 €	25 000,00 €
Lot n°4 : Impression de papier à entête et enveloppes avec logo	25 000,00 €	20 000,00 €

<u>Accords-cadres</u>	Montant maximum annuel HT	
	Ville	CAC
Lot n°1 : Impression off-set	40 000,00 €	70 000,00 €
Lot n°2 : Impression numérique	20 000,00 €	30 000,00 €
Lot n°3 : Impression de grands formats	30 000,00 €	20 000,00 €

1.4 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de procéder aux modifications des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction Générale	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		Transfert de l'activité Patrimoine à la Direction de l'Aménagement	01/08/15
	1 emploi du cadre d'emplois des attachés			
	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques (8/35 ^{ème})			
	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (5/35 ^{ème})			
	2 emplois du cadre d'emplois des rédacteurs			
	1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs (17,5/35 ^{ème})		Régularisation suite à réorganisation de la direction des Bâtiments	01/06/15
Direction des Bâtiments	1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs (17,5/35 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs		
Direction de l'Aménagement		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs	Transfert de l'activité Patrimoine	01/08/15
		1 emploi du cadre d'emplois des attachés		
		2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques (8/35 ^{ème})		

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (5/35 ^{ème})		
		2 emplois du cadre d'emplois des rédacteurs		

1.5 - BESOINS OCCASIONNELS - RENOUELEMENT DU DISPOSITIF DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'autoriser l'augmentation des besoins pour l'animation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), à hauteur de 20 heures pour l'année scolaire 2014/2015 et de fixer cette enveloppe à 385 heures pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017. Le taux de rémunération reste fixé à 13 € brut par heure.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstention(s)),

DECIDE

Article 1 - d'octroyer des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 - d'adopter l'avenant à signer avec la Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région.

Cf. annexe 2.1

2.2 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2014 pour 134 177,45 € en report de fonctionnement et pour 4 715 165,60 € à la section d'investissement, article 1068 " excédent de fonctionnement capitalisé ",

Article 2 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement au 31 décembre 2014 pour 48 630,60 € en report de fonctionnement,

Article 3 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du stationnement au 31 décembre 2014 pour 63 743,88 € en report de fonctionnement et pour 168 894,10 € à la section d'investissement, article 1068 " excédent de fonctionnement capitalisé ".

2.3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

2.4 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à la majorité, les mouvements inscrits au budget supplémentaire 2015, détaillés ci-après par budget :

	Fonctionnement		Investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	-163 809,55 €	-163 809,55 €	6 369 501,50 €	6 369 501,50 €	6 205 691,95 €	6 205 691,95 €
Budget annexe des	6 502,00 €	55 132,60 €	6 502,00 €	148 561,95 €	13 004,00 €	203 694,55 €

opérations d'aménagement						
Budget annexe du stationnement	63 743,88 €	63 743,88 €	241 469,28 €	241 469,28 €	305 213,16 €	305 213,16 €

Article 2 - de voter, à la majorité, les dépenses et les recettes, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement pour les opérations hors AP/CP, et, par autorisation de programme, dans le cas contraire, uniquement pour les crédits de dépenses,

Article 3 - d'approuver, à l'unanimité, les restes à réaliser,

Article 4 - d'approuver, à l'unanimité, l'état de la dette du budget principal et du budget annexe du stationnement.

2.5 - LEGS DE MADAME YVONNE MOURIN - ACCEPTATION DU LEGS ET VERSEMENT DES SOMMES A LA CAC ET AU CIAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'accepter la délivrance de legs faite par testament de Madame Yvonne MOURIN qui prévoit le versement des sommes de 61 860,98 € et 12 421,75 €, à parfaire des intérêts acquis au jour du versement.

Article 2 - d'autoriser Monsieur Michel CHAMPION, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte de délivrance de legs correspondant.

Article 3 - de verser les sommes remises sur la base de l'acte délivrance à la CAC, à hauteur de 61 860,98 € et au CIAS, à hauteur de 12 421,75 € afin de respecter la charge du legs, ces structures devant régler les frais notariés et assimilés correspondants.

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN POLE REGIONAL D'EXCELLENCE ENTRE LA VILLE, LA LIGUE ATLANTIQUE DE FOOTBALL, LE COLLEGE SAINT JOSEPH ET LE STADE OLYMPIQUE CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention formalisant le partenariat entre la Ville, la Ligue Atlantique de Football, le Collège Saint Joseph et le Stade Olympique Choletais, pour la mise en place jusqu'au 30 juin 2018, d'un Pôle Régional d'Excellence, la Ville s'engageant à accompagner le projet, à mettre à disposition et entretenir les installations sportives ; le club étant soutenu financièrement sur la base des critères de subventionnement mis en œuvre dans le cadre du Projet Sportif Local.

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) A L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT EXUPERY - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHOLET, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE MAINE ET LOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine et Loire, pour la poursuite du dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) pour les années scolaires 2015-2016 à 2018-2019, par le biais du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais.

4.2 - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention de partenariat, à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour la mise à disposition à titre onéreux, pendant l'année scolaire 2015-2016, d'intervenants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais, afin d'assurer 40 heures hebdomadaires d'éveil musical pour les élèves des écoles publiques et privées de Cholet, 1 heure d'enseignement musical hebdomadaire, aux élèves de l'un des instituts spécialisés de Cholet. La Communauté d'Agglomération du Choletais a fixé, pour l'année scolaire 2015-2016 (33 semaines), le coût horaire de l'intervention hebdomadaire à 54 € (salaires et charges sociales comprises).

4.3 - TRANSPORTS URBAINS - MISE A JOUR DES AIDES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 10 Abstention(s)),

DECIDE

Article unique - d'approuver les aides relatives aux transports urbains, à compter du 1^{er} août 2015 pour les retraités et les personnes handicapées, puis à compter du 1^{er} octobre 2015 pour les personnes défavorisées en insertion socio-professionnelle.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - FERME DE LA GOUBAUDIERE - REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE ET CREATION D'OUVERTURE - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant les travaux de remplacement de la couverture de la ferme de la Goubaudière et de création d'une ouverture.

5.2 - STAND DE TIR DE RIBOU - AMENAGEMENTS DIVERS - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant les travaux de ventilation et d'accès au stand de tir de Ribou.

5.3 - RUE MAX JACOB - DECLASSEMENT DE TERRAINS DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de déclasser du domaine public communal, un ensemble parcellaire de 76 m² cadastré section BV n° 526 p, situé rue Max Jacob, composé des espaces exclusivement affectés aux résidents de l'immeuble J 1 appartenant à l'Office Public de l'Habitat du Choletais " Sèvre Loire Habitat ", dans le cadre du projet de vente de cet immeuble à ses occupants.

Cf. annexe 5.3

5.4 - 16 RUE DU DOCTEUR COIGNARD - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'IMMEUBLE ANCIENNEMENT OCCUPE PAR L'INSTITUT MUNICIPAL DE LANGUES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de déclasser du domaine public communal, l'immeuble situé 16 rue du Docteur Charles Coignard et cadastré AT n°69 p, désaffecté depuis le 3 juillet 2015, suite à la fermeture du service de l'Institut Municipal de Langues.

5.5 - BOULEVARD DE LA VICTOIRE - CESSION DE TERRAIN A LA SCI HALLES 16

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la cession d'un terrain cadastré section AE n°288, d'une superficie de 65 m², correspondant à un ancien espace vert communal déclassé du domaine public, situé boulevard de la Victoire, au profit de la SCI Halles 16, ou toute personne morale pouvant s'y substituer, au prix de 10 000 € net vendeur, conformément à l'avis du service France Domaine, sous la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, étant précisé que les frais de notaire afférents seront pris en charge par l'acquéreur.

Cf. annexe 5.5

- Devis 2015 Définitif - avenant2 juillet 2015 1.2
- Etat des subventions BS Ville 2015.pdf 2.1
- Plan des espaces à déclasser 5.3
- PLAN 5.5

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Sandrine RAOUX

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 13 juillet 2015,

Florence JAUNEAULT	Michel BONNEAU	Simone POUPARD	Evelyne PINEAU
Michel CHAMPION	Marie BARTHELEMY	François DEBREUIL	Jean-Marc VACHER
Florence DABIN	Frédéric PAVAGEAU	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Anne GRAVELEAU- HARDY
Roger MASSE	Jean-Michel BOISSINOT	Jordan JOUTEAU	Xavier COIFFARD
Laurence TEXEREAU	Patricia RIGAUDEAU	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Caroline LEDERLE
Jean LELONG	Jean-François BAZIN	Gwénaëlle DUCHESNE	Valérie FERRIOL- ROUSSEAU
Annick JEANNETEAU	Elisabeth HAQUET	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	Catherine CANALS
Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Pierre MARTIN	

Coût des mutualisations Ville-CAC – 2015

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Déduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Cabinet			60 467,40 €		60 467,40 €
Secrétariat des Elus	23,86 €	643	15 341,98 €		15 341,98 €
Chef de service Protocole	39,12 €	482	18 855,84 €		18 855,84 €
Préposés	28,97 €	723	20 945,31 €		20 945,31 €
Relations publiques	26,15 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Europe et International	25,48 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	33,07 €	161	5 324,27 €		5 324,27 €
Direction de la Communication			338 839,31 €		338 839,31 €
Direction/Pôle Média/Pôle Edition	1,03 €	312619	322 489,87 €		322 489,87 €
Évènementiel	33,92 €	482	16 349,44 €		16 349,44 €
Atelier d'impression	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Direction Générale			252 078,76 €		252 078,76 €
Direction Générale	67,85 €	1607	109 034,95 €		109 034,95 €
Contrôle de gestion	31,68 €	1607	50 909,76 €		50 909,76 €
Qualité Organisation	30,58 €	804	24 586,32 €		24 586,32 €
Patrimoine	28,59 €	1286	36 755,30 €		36 755,30 €
Vaguemaître	15,21 €	602,38	9 162,21 €		9 162,21 €
Reprographie	26,92 €	893,5	21 630,22 €		21 630,22 €
Direction des Finances			502 288,69 €		498 153,37 €
DRH	0,009673 €	51 926 878 €	520 288,69 €	-4 135,34 €	498 153,37 €
Direction des Bâtiments	667,77 €	810	540 893,70 €	-8 028,23 €	532 865,47 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	28,05 €	9120	255 774,25 €	-2 077,49 €	253 696,76 €
	25,76 €	12334	317 724,50 €	-3 856,24 €	313 868,26 €
DSIT	731,15 €	568	415 293,20 €		415 293,20 €
Archives	134,92 €	81	10 928,52 €		10 928,52 €
DESJESFP			16 210,92 €		16 210,92 €
Enseignement supérieur (directeur + secrétaire)	59,32 €	161	9 550,52 €		9 550,52 €
Point Information Jeunesse	19,70 €	30	591,00 €		591,00 €
Assistante Enseignement Supérieur	20,06 €	290	5 817,40 €		5 817,40 €
Mobiliers Sportifs	28,00 €	9	252,00 €		252,00 €
DPS			74 587,27 €		74 587,27 €
Directeur et secrétariat	36,37 €	161	5 855,57 €		5 855,57 €
Accueil/gardiens/apparteurs	24,55 €	2766	67 905,30 €		67 905,30 €
Sécurité des Personnes et des Biens	41,32 €	20	826,40 €		826,40 €
DGPAJ			32 911,55 €		32 911,55 €
Documentation	25,21 €	762	19 210,02 €		19 210,02 €
Achat Public	33,44 €	410	13 701,53 €		13 701,53 €
DPCV			266 730,75 €		266 730,75 €
	1,79 €	20 413m²	36 539,27 €		36 539,27 €
	0,98 €	86 713m²	84 978,74 €		84 978,74 €
	0,49 €	224 979m²	110 239,71 €		110 239,71 €
	0,10 €	180 878m²	18 087,80 €		18 087,80 €
	0,03 €	282 841m²	8 485,23 €		8 485,23 €
Prêt et entretien plantes bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Déduction des fournitures C/TM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Production de plantes à massifs	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Gestion du pollinier	28,00 €	1	4 200,00 €		4 200,00 €
Bureau d'étude	28,00 €	150	4 200,00 €		4 200,00 €
Prêt de plantes et compositions florales manifestations	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Centre technique municipal			325 064,63 €		325 064,63 €
Balayage manuel et mécanique des voiries en ZA	6,30 €	790,68 km	4 981,28 €		4 981,28 €
Balayage manuel et mécanique des voiries pénétantes	7,80 €	2 508,56 km	19 551,17 €		19 551,17 €
Balayage manuel et mécanique des voiries en rase campagne	6,30 €	112,00 km	705,60 €		705,60 €
Entretien manuel et mécanique des accotements et fossés des voiries en rase campagne	9,90 €	504,00 km	4 989,60 €		4 989,60 €
Entretien mécanique des haies au lamier	14,38 €	112,00 km	1 610,56 €		1 610,56 €
Entretien des ouvrages, têtes de pont, busages			30 090,00 €		30 090,00 €
Entretien hebdo des aires d'accueil des GDY	354,00 €	48	16 992,00 €		16 992,00 €
Viability hivernale/voies pénétantes	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Viability hivernale/voies parc d'activités	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Viability hivernale/voies campagne	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Mise en place de signalisation ou jalonnement temporaire de chantier	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 6 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (garage)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 7 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (voirie, éclairage, bâtiments)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accidents ou de vandalisme (non programmé)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien curatif limité aux réparations urgentes des voiries de ZA, voies pénétantes, voies en rase campagne, gens du voyage (nids de poule, curage fossés)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accident ou de vandalisme sur le réseau EP des zones d'activités	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Intervention de niveau 1 sur système de priorité bus	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Réalisation de panneaux ou affiches	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Prêts de matériel aux communes de la CAC	Tarif municipal	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Logistique et manifestations (aide technique et matérielle, déménagements, interventions de transport)	29,50 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence électricité lors des matchs de CB	295,00 €	32	9 440,00 €		9 440,00 €
Entretien curatif limité aux réparations urgentes dans les bâtiments + entretien courant des bâtiments culturels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Fourniture de carburant	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien préventif et curatif des véhicules et matériels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions ponctuelles de nettoyage bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Propreté bâtiments culturels transférés	18,53 €	6428	119 110,84 €		119 110,84 €
Encadrement agents propreté bat culturels et administratifs	29,50 €	1028	30 326,00 €		30 326,00 €
Formation personnel propreté bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Laverie	385,00 €	102	39 269,74 €		39 269,74 €
Approvisionnement/Magasin	0,19 €	256 068,21 €	47 997,84 €		47 997,84 €
TOTAL DEVIS VILLE-CAC			3 409 793,45 €		3 391 696,15 €

Coût des mutualisations CAC-Ville - devis 2015

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Déduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Directeur de Cabinet	59,66 €	643	38 361,38 €		38 361,38 €
Directeur de la Communication	44,64 €	804	35 890,56 €		35 890,56 €
Direction Générale	67,85 €	1607	109 034,95 €		109 034,95 €
Direction des Finances	0,009673 €	57 444 234 €	555 658,07 €		555 658,07 €
DRH	200,93 €	1154	231 873,22 €		231 873,22 €
Direction des Bâtiments	33,09 €	8196	271 167,77 €		271 167,77 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	26,16 €	12776	334 221,21 €		334 221,21 €
Directeur de l'Aménagement	52,68 €	804	42 354,72 €		42 354,72 €
Secrétariat Général	36,86 €	804	29 635,44 €		29 635,44 €
Service emploi	32,85 €	402	13 205,70 €		13 205,70 €
Centres sociaux	52,27 €	80	4 181,60 €		4 181,60 €
Événementiel	23,52 €	241	5 668,32 €		5 668,32 €
Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle	29,22 €	122	3 564,84 €		3 564,84 €
DGPAJ			161 239,38 €		161 239,38 €
Directeur de la Commande Publique et des Aff. Juridiques	40,22 €	804	32 336,88 €		32 336,88 €
Marchés-contrats	21,25 €	6066	128 902,50 €		128 902,50 €
Direction Culture			35 291,36 €		35 291,36 €
Direction	33,44 €	964	32 236,16 €		32 236,16 €
Fête de la musique	50,92 €	60	3 055,20 €		3 055,20 €
TOTAL DEVIS CAC-VILLE			1 871 348,53 €		1 871 348,53 €

Le Président
 Par délégation le 1^{er} Vice-Président
John DAVIS

Gilles BOURDOULEIX
 Maire de Cholet
 Député

ACTIONS DE QUARTIERS, COMMERCE ET ARTISANAT
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Office de Tourisme du Choletais	- 930 €			Réaffectation de la subvention allouée au BP au titre de la " Féeerie de lumières ", pour l'organisation de la " Crèche de Noël " .
	930 €			
Sous-total	0 €			
TOTAL	0 €			

CULTURE
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région	2 766 €			Subvention complémentaire correspondant à l'augmentation du loyer, suite au transfert de certaines activités vers un nouveau local municipal.
Sous-total	2 766 €			
TOTAL	2 766 €			

ENSEIGNEMENT
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Gestion Jeanne d'Arc	7 664 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
Junior	- 6 600 €			Ajustement de la subvention au vu des effectifs prévisionnels des accueils périscolaires de la Bourie et de la Bruyère.
OGEC Saint Joseph	1 358 €			
OGEC Saint Louis Le Breloquet	1 811 €			
OGEC Sainte Marie des Turbaudières	1 811 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean - Sainte Famille	3 170 €			
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	12 135 €			
Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau	2 051 €			
<i>Organisme d'enseignement</i>				
Collège Trémolières		140 €		Aide exceptionnelle pour un voyage scolaire des classes ULS. versement sur présentation de justificatifs.

ENSEIGNEMENT
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		- 70 €		Transfert d'une partie de l'enveloppe pour ajuster les crédits liés à la subvention " Equipement Informatique " versée aux OGEC.
		- 140 €		
Informatique des écoles privées			70 €	Ajustement de l'enveloppe au vu des besoins.
Sous-total	23 400 €	- 70 €	70 €	
TOTAL	23 400 €			

FINANCES
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Les Musiciens en Foie de Cholet		1 000 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais de déplacement à l'Olympia, lors de la participation de l'association à la soirée des 40 ans de carrière de Patrick SEBASTIEN, sur présentation de justificatifs.
Sous-total		1 000 €		
TOTAL		1 000 €		

RESSOURCES HUMAINES
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Amicale du Personnel Territorial du Choletais	2 000 €			Subvention allouée au titre du fonctionnement de l'association.
<i>Collectivité Territoriale</i>				
Communauté d'Agglomération du Choletais	53 615 €		6 526 €	Reversement de la Participation du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), au titre du financement d'actions réalisées en faveur des salariés handicapés.
<i>Organisme public</i>				
Centre Communal d'Action Sociale	1 856 €		518 €	Reversement de la Participation du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), au titre du financement d'actions réalisées en faveur des salariés handicapés.
Centre Intercommunal d'Action Sociale	4 723 €		10 467 €	
Sous-total	62 194 €		17 511 €	
TOTAL	79 705 €			

SOLIDARITES
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
AIDES - Délégation Départementale de Maine-et-Loire	99 €			Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Amicale Le Bosquet		160 €		
Association Activité Maison du Mail Foyer Club des Personnes Agées		180 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Association d'animation Notre – Dame aux Magnolias		320 €		
Association de la Maison de Retraite de Nazareth		300 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
Association des Animations de la Résidence Paul Bouyx		160 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Les Cordeliers (AECH)		200 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Chantenivière (AECH)		200 €		
Association des Parents, Amis et Adultes Handicapés de la Région Choletaise		150 €		Subvention allouée au titre de la participation de résidents aux 8 ^{èmes} Jeux Nationaux d'Été à Maçon, sur présentation de justificatifs.
Association du Foyer Logement de la Girardière		300 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
		600 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées des cinq foyers logements de Cholet, sur présentation des justificatifs.
Association France Alzheimer 49		956 €		Subvention permettant de contribuer aux frais de location de la Salle des Fêtes dans le cadre de la Journée Mondiale Alzheimer, sur présentation de justificatifs.

SOLIDARITES
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

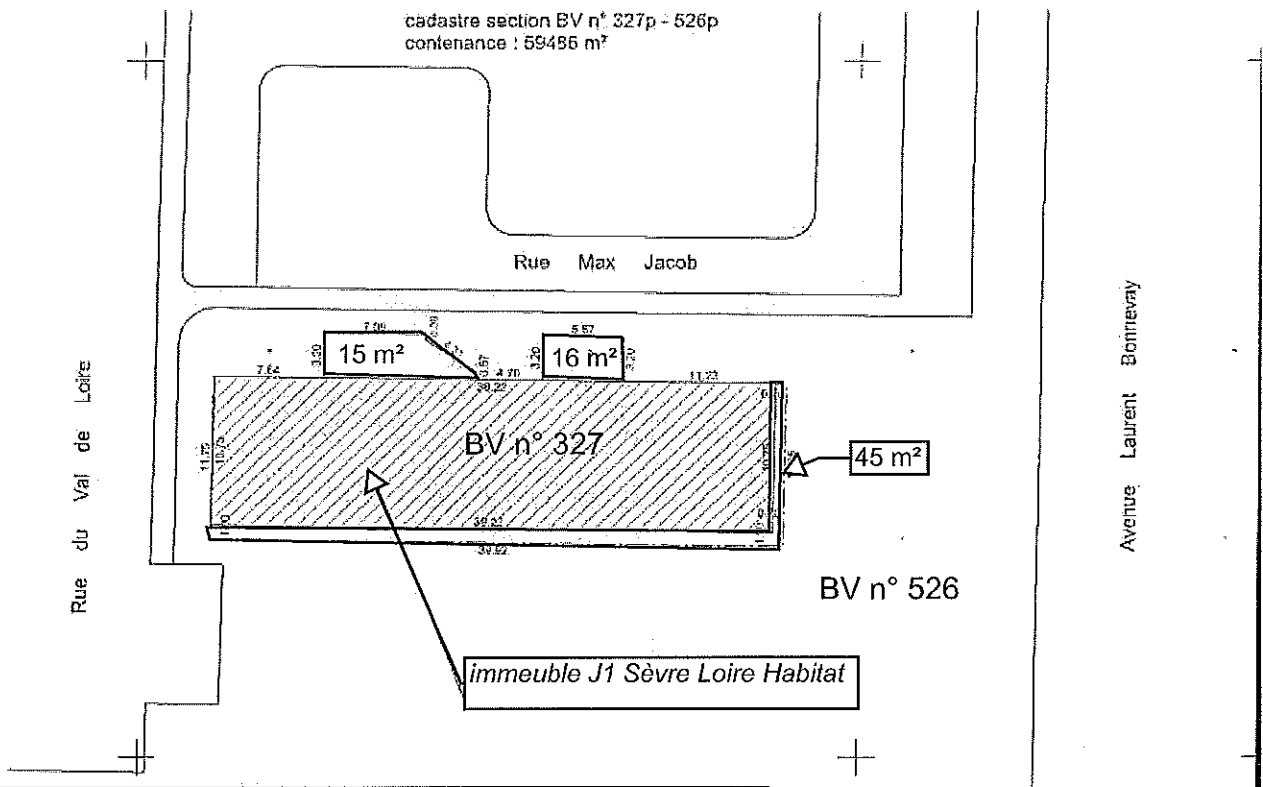
BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association Pour le Renouveau l'Espoir et la Solidarité... L'Envol		250 €		Subvention permettant de contribuer aux frais de location de la salle de La Meillerie, au titre de l'organisation d'un défi de mode mobilisant les personnes atteintes du cancer et les soignants.
Centre Communal d'Action Sociale	19 200 €			Ajustement de la contribution municipale au vu des besoins du CCAS.
Club d'Animation L'Amitié Le Puy Saint Bonnet		240 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Conseil Départemental de Maine-et-Loire	500 €			Subvention complémentaire au regard de l'application de la convention de partenariat départemental 2015, liée aux actions de prévention spécialisé, sous réserve de la signature de la convention.
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cornetière		200 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés		150 €		Aide complémentaire pour les diverses activités de l'association.
Handitou (On dit tou)	404 €			Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique La Tremblaie		150 €		Subvention allouée au titre de la participation des élèves au " Challenge National Rugby ITEP ", sur présentation de justificatifs.
JALMALV Loire-Océan	- 31 €			Ajustement de la subvention de compensation de loyer, suite à la suppression d'un créneau.
Office des Retraités et Personnes Agées du Choletais		213 €		
Residence FOCH		277 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Residence Tharreau		150 €		

SOLIDARITES
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action socioculturelle</i>				
Alvéole	1 425 €			Ajustement de la compensation de loyers.
Comité Animation Enfance - DSP	- 19 200 €			Régularisation de la contribution municipale au vu des indices et de la fréquentation prévisionnelle.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Action sociale		- 900 €		
		- 2 000 €		Utilisation des enveloppes afin de couvrir les diverses subventions.
Commission Georges Prisset		- 1 500 €		
	Sous-total	2 397 €	756 €	
	TOTAL	3 153 €		

SPORTS
Subventions 2015
Budget Supplémentaire

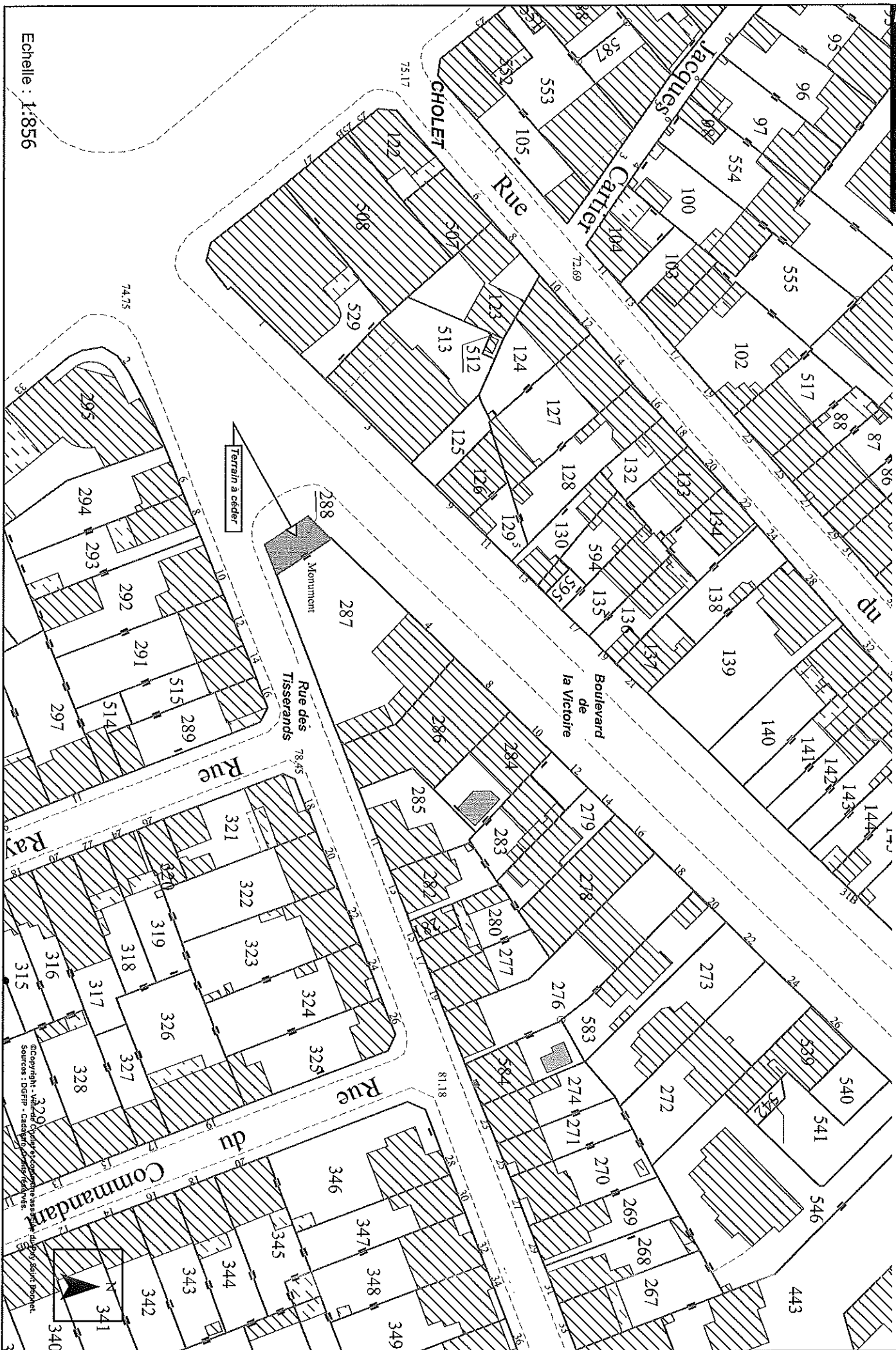
BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Sportive Collège Colbert	104 €			Subvention de fonctionnement complémentaire, au titre de la régularisation du critère " Associations Sportives – Licenciés " .
Cholet Triathlon	- 194 €			Ajustement de la subvention, au titre du critère " Emplois sportifs " .
Cholet Twirling	- 33 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des achats de matériels.
Gym Détente Masculine	329 €			Subvention de fonctionnement correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Puy-Saint-Bonnet Cholet Gymnastique	475 €			Subvention complémentaire correspondant à l'augmentation des dépenses locatives, suite à l'utilisation d'un local municipal supplémentaire.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		123 €		Réaffectation des crédits liés à l'ajustement des subventions de diverses associations.
Sous-total	681 €	123 €		
TOTAL	804 €			



Légende :

□ : Espaces à déclasser - superficie d'ensemble 76 m²

BOULEVARD DE LA VICTOIRE - CESSION DE TERRAIN A LA SCI HALLES 16



Echelle : 1:856

320
Sources : DGFPR - Cadastre
Sources : DGFPR - Cadastre